CONDITIONS GENERALES DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2027-2028

CLASSES PREPARATOIRES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES 1A

PREPASUP est un établissement d'enseignement secondaire et supérieur privé libre enregistré auprès du rectorat de l'académie de Paris. **PREPASUP** appartient au GROUPE IPESUP.

Les conditions d'inscriptions sont communes à toutes les options disponibles. La préparation est mixte et fonctionne en externat uniquement (ni demi-pension, ni internat). Néanmoins, des possibilités d'aide à l'hébergement, notamment en foyer, existent. Notre secrétariat sera à même de vous renseigner à ce sujet.

Les élèves recevront une carte d'étudiant.

CANDIDATURE ET INSCRIPTION

Le dépôt des dossiers de candidature puis d'inscription sont réalisés sur une plateforme en ligne mise à disposition des candidats et de leur famille par PREPASUP. Cette plateforme est commune aux différents établissements appartenant au GROUPE IPESUP et collecte des données personnelles des candidats et de leur famille. Selon la réglementation applicable, vous disposez d'un droit de regard et de suppression de ces données. Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter notre secrétariat qui vous dirigera vers la personne habilitée.

DEPOT DE DOSSIER DE CANDIDATURE

En sus des données concernant l'état civil du candidat et de ses parents, le dossier doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

Pour les élèves en classe de Terminale en 2026-2027 :

- les bulletins de notes de la classe de Première ;
- les bulletins de Terminale disponibles au moment de la candidature (et à défaut, le relevé de notes de la période en cours) ;
- deux copies manuscrites de dissertation rédigées en temps limité en classe et corrigées par le professeur portant sur deux matières différentes parmi les matières suivantes : HGGSP, SES et Philosophie. Les élèves qui ne suivent ni HGGSP ni SES pourront fournir une copie de dissertation dans une autre matière (par exemple : HLP ou Histoire de tronc commun)
- Le relevé de notes officiel des épreuves anticipées du baccalauréat.

Et aussi, pour les élèves qui candidateraient en juillet :

- Le relevé de notes officiel des épreuves du baccalauréat (ou une impression écran).

Tous les élèves doivent fournir l'adresse e-mail de leur enseignant en mathématiques, afin de nous permettre de solliciter un avis de sa part. Sans cet avis, le dossier n'est pas complet.

Pour les élèves inscrits en 1ère année d'études supérieures en 2026-2027 :

- les bulletins de Terminale
- le relevé de notes du baccalauréat
- les bulletins de 1ère année de prépa / d'université disponibles à la date de la candidature
- une copie de dissertation rédigée en temps limité en classe et corrigée par le professeur
- un devoir de mathématiques rédigé en temps limité en classe et corrigé par le professeur

La validation du dépôt de candidature est conditionnée à la réception d'un paiement d'un montant de 230 €. Le paiement peut être réalisé par carte bancaire sur notre plateforme, virement ou chèque envoyé à l'adresse suivante : PREPASUP – Candidatures Prépa ECG – 101 Boulevard Raspail 75006 Paris.

Quel que soit l'avis retourné, ces frais de 230 € restent acquis à l'établissement.

Le dossier passera alors par une procédure d'évaluation propre à PREPASUP.

EN CAS D'AVIS DEFINITIVEMENT POSITIF, CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

Dans le mail de confirmation d'acceptation du dossier, vous recevrez un lien vers notre plateforme d'inscription. La confirmation d'inscription doit nous parvenir dans les DEUX SEMAINES suivant la notification d'admission définitive. Pour les admissions les plus tardives, ce délai peut être ramené à 48 heures.

Passé ces délais, les candidats se voient automatiquement placés sur LISTE D'ATTENTE et perdent leur priorité. Il leur est toutefois possible de confirmer ultérieurement, mais bien entendu l'inscription sera alors prise en compte DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.

CONDITIONS GENERALES DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2027-2028

CLASSES PREPARATOIRES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES 1A

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité pour une année complète sont fixés à 15 500 € TTC (*cas particulier des langues rares : voir section « cas particulier des langues rares » ci-dessous*).
Ces frais se décomposent en :

- Paiement d'un acompte à l'inscription pour un montant de 3 900 €
- 4 prélèvements automatiques mensuels de 2 900 €, programmés les 25/09, 25/10, 25/11 et 25/01

Conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, le contrat d'inscription est valablement formé par voie électronique dès l'inscription de l'élève sur notre plateforme d'inscription. La validation en deux étapes (« double clic ») permet à la famille de vérifier le détail des conditions d'inscription et des frais de scolarité, ainsi que de corriger d'éventuelles erreurs, avant de procéder à la confirmation définitive de son inscription, conformément à l'article 1127-2 du Code civil.

La constitution du dossier se fait en 3 étapes. **Les étapes 1 et 2 sont nécessaires à la réservation d'une place.** L'étape 3 peut être réalisée ultérieurement, lorsque les pièces seront disponibles. Dans tous les cas, elle doit être réalisée avant le 31/07/2027 sans quoi l'inscription de l'élève pourra être remise en cause.

NB : si votre compte bancaire n'est pas domicilié en France ou en zone SEPA, merci de vous référer à la partie « Résidents hors zone SEPA » en page 3.

1ère étape :

- Vérifier les données d'état civil déjà communiquées et les compléter (n° INE par exemple)
- Renseigner le RIB et accepter l'autorisation de prélèvement (en cas de règlement par prélèvements)
- Relire attentivement les conditions générales d'inscription
- Signer le contrat en ligne

2ème étape :

- Régler le montant de l'acompte

Dès que **ces deux étapes** ont été réalisées et que le paiement nous est parvenu, l'élève est considéré comme inscrit.

Cependant, la 3ème étape doit être complétée pour que nous puissions l'accepter à la rentrée.

3ème étape

- Compléter les pièces manquantes
- Téléverser :
  - les bulletins de la classe suivie en 2026-2027
  - le relevé de notes du baccalauréat (s'il n'était pas encore disponible lors de la candidature)
  - l'attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'année scolaire 2027-2028
  - l'attestation de CVEC (contribution de vie étudiante et de campus)
- Indiquer les choix définitifs d'options (langues par exemple)

Si ces pièces restent manquantes lors de la rentrée des classes, l'élève ne pourra se présenter pour la rentrée scolaire.

La rentrée est prévue le jeudi 2 septembre 2027.

ANNULATION

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec AR. Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande à notre secrétariat qui est prise en considération.

Toute inscription annulée AVANT la rentrée, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à la restitution de l'avis de prélèvement et au remboursement des sommes d'acompte versées, avec les pénalités suivantes :

- Annulation reçue avant le 06/06/2027 inclus : remboursement du montant perçu à titre d'acompte, déduction faite d'un montant forfaitaire de 1 600 € restant définitivement dû ;
- Annulation reçue après le 06/06/2027 : pas de remboursement.

NB : si votre compte bancaire n'est pas domicilié en zone SEPA, voir la partie « Résidents hors zone SEPA ».

CONDITIONS GENERALES DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2027-2028

CLASSES PREPARATOIRES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES 1A

CAS PARTICULIER DES LANGUES « RARES »

PREPASUP assure des cours de langues en Anglais, Allemand et Espagnol, LV1 et LV2, en groupes-classes, avec un horaire renforcé de 4 heures hebdomadaires au lieu des 3 heures "académiques".

1) Si des étudiants souhaitent présenter des langues plus rares aux concours, et à condition qu'il y ait au moins deux élèves inscrits, nous pouvons en assurer les cours à raison de 2 heures hebdomadaires. Les devoirs, concours blancs et colles sont alors également assurés. C'est notamment le cas de l'Italien, de l'Arabe, du Chinois et éventuellement du Russe.

Dès lors que le groupe est inférieur à 8 inscrits, ces cours entraînent un surcoût, variable en fonction du nombre d'élèves :

• 1 500 € pour 2 ou 3 étudiants,
• 985 € pour 4 ou 5 étudiants,
• 680 € pour 6 ou 7 étudiants.

Les effectifs par groupe n'étant connus que lorsque les inscriptions sont définitivement arrêtées, nous adressons une demande de complément de règlement aux familles concernées dans la semaine suivant la rentrée. Ce surcoût doit être réglé en totalité, par chèque, sous huitaine, avant que ces cours ne se mettent en place.

2) Si des étudiants souhaitent présenter l'Italien, l'Arabe littéral ou le Chinois aux concours, et qu'il y a moins de deux élèves inscrits, nous pouvons les mettre en relation avec nos enseignants mais le coût des cours est dans ce cas à leur charge. Nous remboursons alors une somme forfaitaire de 1 100 € en compensation de ces cours de langue non pris en charge par l'établissement.

3) Si des étudiants souhaitent présenter d'autres langues aux concours, nous l'acceptons. Ils doivent cependant se charger de trouver par eux-mêmes un enseignant pour les accompagner.
Nous remboursons alors une somme forfaitaire de 1 100 € en compensation des cours de langue non assurés.

DROIT DE RÉTRACTATION ET MÉDIATION

Candidature et frais de candidature (230 €) : dans la mesure où la prestation d'étude du dossier démarre dès que le dossier de candidature est complet, de convention expresse entre les parties, le droit de rétractation ne s'applique pas à la candidature. Les frais de candidature restent acquis à l'établissement quelle que soit l'issue de la candidature.

Droit de rétractation : conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, la famille bénéficie d'un délai légal de rétractation de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat d'inscription, matérialisée par la validation définitive de l'inscription de l'élève sur notre plateforme, indépendamment de la date d'encaissement de l'acompte.

La famille peut exercer son droit de rétractation en adressant une notification écrite exprimant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter. Cette notification peut être effectuée, au choix :

- au moyen du formulaire type de rétractation disponible à l'adresse suivante : www.ipesup.fr/retractation-prepasup ;
- au moyen du dispositif de rétractation en ligne accessible sur cette même page ;
- par courrier postal adressé à notre établissement par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- par courrier électronique adressé à l'adresse candidatureecg@ipesup.fr

La notification doit être envoyée avant l'expiration du délai légal de rétractation de quatorze jours.

Lorsque les conditions d'exercice du droit de rétractation sont remplies, le contrat d'inscription est alors résolu de plein droit et le montant des frais de scolarité déjà versé fait l'objet d'un remboursement complet sous un délai de 14 jours.

Médiation : En cas de litige, le recours à un médiateur de la consommation est possible, dans les conditions prévues par la loi. Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris – www.cm2c.net

EXCLUSION

La Direction, de son propre chef ou sur avis du conseil de classe, peut à tout moment prononcer l'exclusion d'un élève, avec ou sans avertissement préalable.

En cas d'exclusion, quel qu'en soit le motif (discipline, absences injustifiées aux cours, travail insuffisant, etc.), la totalité des sommes encaissées au jour de l'exclusion restera due à PREPASUP, sans aucune possibilité de remboursement, même partiel. En revanche, les prélèvements non effectuées seront annulés.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et de ses abords. Un manquement grave à cette consigne peut entraîner l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à l'usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours d'établissement d'enseignement, l'usage du tabac est strictement interdit. L'usage de la cigarette électronique ou tout appareil apparenté est également prohibé.

RESIDENTS HORS ZONE SEPA

Concernant les résidents hors de France ne disposant pas d'un compte bancaire en zone SEPA : suite à de trop nombreuses difficultés rencontrées ces dernières années, nous avons décidé, pour les étudiants dont les parents résident à l'étranger et ne possèdent pas de compte en France ou zone SEPA, de ne plus proposer de règlement par mensualité.

Dans ces conditions, au-delà des 230 € de frais de candidature, le paiement de la totalité du solde des frais de scolarité, soit 15 500 €, est exigé dès la confirmation d'inscription

- Bien entendu, nos conditions d'annulation et de remboursement sont adaptées en conséquence :
  - Annulation reçue avant le 06/06/2027 inclus : remboursement du montant versé (15 500 €), déduction faite d'un montant forfaitaire de 1 600€ restant définitivement dû, soit un remboursement effectif de 13 900 €.
  - Annulation reçue après le 06/06/2027 : pas de remboursement.